

---

**x) document(s)**

document(s) :

[s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/5dac0a2d-4af3-485f-873d-6e2eeac4749b](https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/5dac0a2d-4af3-485f-873d-6e2eeac4749b)

---

**ns générales**

ean de la Bâtie, Alice

**émoire** : Mauro, Christina

iversité Panthéon-Assas - Master Droit pénal et sciences pénales

on : 30-06-2013

La récente décision Adams, rendue par la Cour suprême du Royaume-Uni en mai 2011, opère un revirement partiel propice à la réparation des erreurs judiciaires et relance outre-Manche les débats dans un domaine mal connu de la procédure pénale qu'il est ici proposé d'analyser sous l'angle comparatif. Le droit français est en effet un outil utile à l'analyse car il repose sur des principes proches de ceux qui régissent le droit anglais, au premier rang desquels la présomption d'innocence, le droit au procès équitable et l'impératif de réparer les conséquences de ses fautes, tout en proposant des solutions suffisamment différentes pour que la comparaison soit fructueuse. Quatre questions sont au débat. La première est celle de la faute : faut-il qu'une faute ait été commise pour que soit désigné un responsable de l'erreur judiciaire et devienne d'indemniser la victime ? La deuxième porte sur l'étendue du préjudice réparable et sur la façon dont le législateur et la jurisprudence ont choisi de le réparer. La troisième question concerne les conditions posées à l'existence d'un droit à réparation au bénéfice des victimes judiciaires, et en particulier l'innocence de ces victimes. La dernière question abordée est celle de l'évaluation de la réparation. This decision, the Supreme Court of the United Kingdom departed from previous case law, increasing the scope of compensation for wrongful convictions and reopening a little-known debate in criminal procedure. This dissertation explores this debate in terms of comparative law and offers a useful tool of analysis when looking at this topic. Although it is grounded on similar principles to English law (the presumption of innocence, the right to a fair trial and the obligation to compensate torts) it reaches interestingly different solutions to this problem. Four key questions are at the heart of the debate. The first asks if it is necessary that a fault has been made in order to designate a person responsible for the miscarriage and have that person compensate the victim. The second deals with the extent of compensable harm and the means of redress. The third question is about the conditions required to entitle someone to compensation – in particular, conditions regarding their innocence. Lastly, the assessment of compensation

**is** : droit pénal comparé, évaluation, commission nationale de réparation des détentions, Erreur judiciaire, Criminal law, mistake, justice

---

**ns techniques**

tion

ement PDF

---

**ns complémentaires**



**gine** :

iv-pantheon-assas-ori-2412

**urce** : Ressource documentaire

---